



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le _____ 2015	Zone P-216	
1. USAGES AUTORISÉS	Typologie de bâtiment	
1.1 GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES		
C1 Services administratif, professionnel et technique		
1.2 GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC		
P2 Enseignement et éducation		
P3 Services religieux, culturel et patrimonial		
P4 Équipement de sécurité publique		
2. USAGES PARTICULIERS		
2.1 Spécifiquement permis		
2.2 Spécifiquement interdit		
3. IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
3.1 Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	6 m	
Marge de recul latérale minimale	4 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	6 m	
Coefficient maximal d'emprise au sol	35%	
3.2 Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	15 m	
4. AUTRES NORMES PARTICULIÈRES		
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif	
PIIA	Objectifs et critères applicables au Noyau villageois.	
RÈGLEMENT no 15-674 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES	Zone P-216	